

PIECES A FOURNIR

pour diriger ou enseigner
dans un établissement technique privé ou consulaire

Pour DIRIGER	Pour ENSEIGNER
<input type="checkbox"/> Formulaire réglementaire de demande en vue d'assurer des fonctions de direction ou d'enseignement -Modèle 40-2147 Edition BERGER-LEVRAULT- doit être dûment complété et signé par le demandeur.	<input type="checkbox"/> Formulaire réglementaire de demande en vue d'assurer des fonctions de direction ou d'enseignement -Modèle 40-2147 Edition BERGER-LEVRAULT- doit être dûment complété et signé par le demandeur.
<input type="checkbox"/> Extrait du casier judiciaire (bulletin n°3) d'une validité inférieure à six mois *.	<input type="checkbox"/> Extrait du casier judiciaire (bulletin n°3) d'une validité inférieure à six mois *.
<input type="checkbox"/> Curriculum vitae détaillé indiquant notamment les professions exercées pendant les dix années précédant la déclaration.	<input type="checkbox"/> Curriculum vitae détaillé
<input type="checkbox"/> Photocopies des titres ou diplômes, accompagnées de leur traduction pour les diplômes étrangers.	<input type="checkbox"/> Photocopies des titres ou diplômes (identiques à ceux exigés pour l'enseignement dans une école publique technique), accompagnées de leur traduction pour les diplômes étrangers.
<input type="checkbox"/> Photocopie de la carte nationale d'identité en cours de validité. ou <input type="checkbox"/> Photocopie du titre de séjour recto-verso en cours de validité pour les candidats enseignants étrangers.	<input type="checkbox"/> Photocopie de la carte nationale d'identité en cours de validité. ou <input type="checkbox"/> Photocopie du titre de séjour recto-verso en cours de validité pour les candidats enseignants étrangers.
<input type="checkbox"/> Nomination sur proposition du conseil d'administration au poste de directeur.	<input type="checkbox"/> Pour les candidats fonctionnaires ou assimilés, une autorisation de cumul de rémunération accordée en application de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée.

* l'extrait du casier judiciaire peut être obtenu par courrier électronique :

<https://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/EJE20c>

Tout dossier incomplet ne pourra être traité